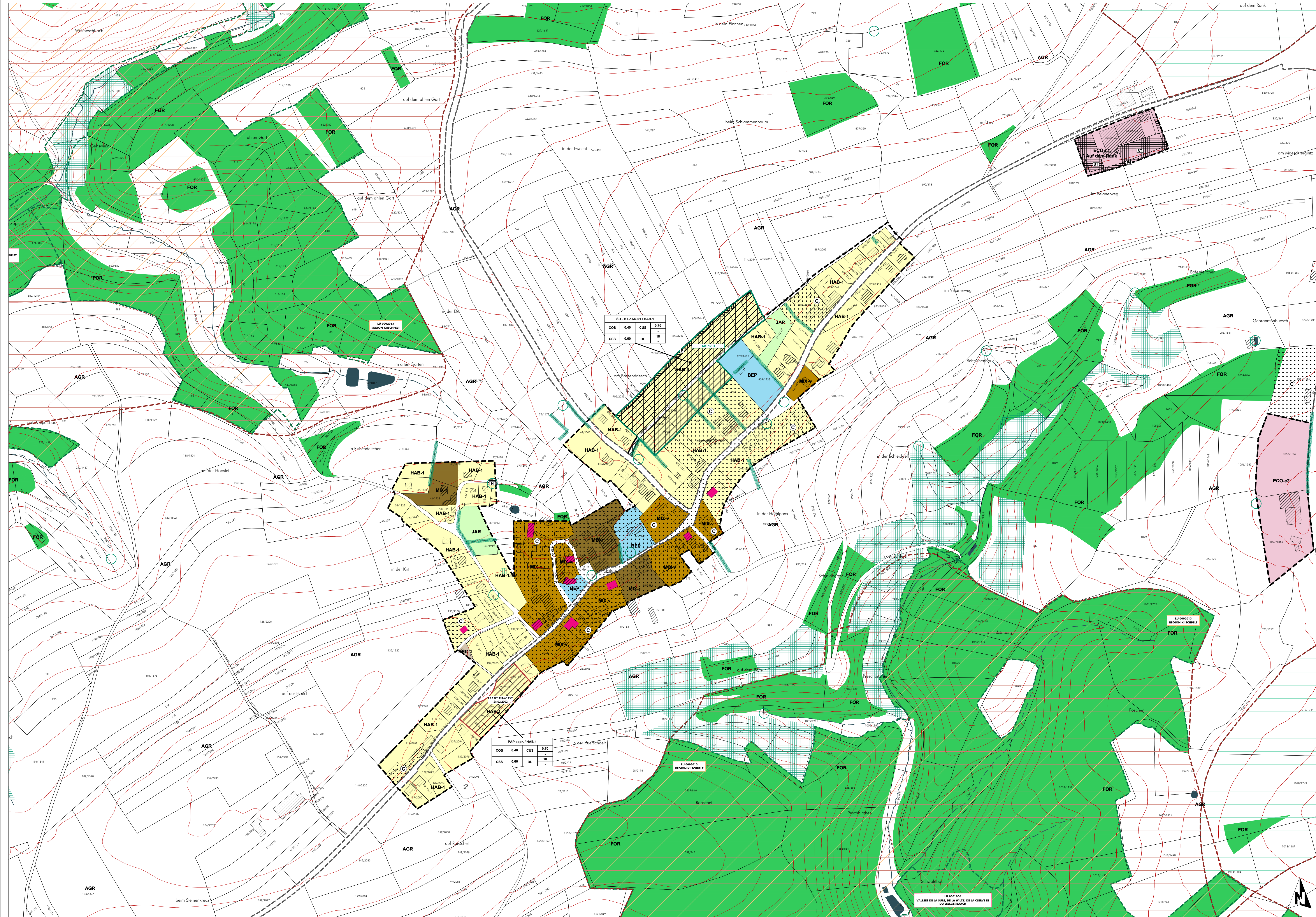


# Plan d'aménagement général - Localité de Holzthum



### FOND DE PLAN

Compilé sur la base du PCN 2016, de la BD-LTC 2007 et 2010, de la BD-L-ORTHO 2013 et 2014

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant PCN (av. 2016)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (limite de février 2013-2016)
- Rivière
- Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente | Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

### PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- Délimitation du degré d'utilisation du sol**
- Délimitation de la zone verte**

### ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

**Zones d'habitation**

- HAB-1 zone d'habitation 1

**Zones mixtes**

- MIX-v zone mixte villageoise
- MIX-v DP zone mixte villageoise Darboug Pont
- MIX-r zone mixte rurale

**Zones de bâtiments et d'équipements publics**

- BEP zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissement et élimination des eaux

**Zones d'activités**

- ECO-e1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-e1 zone d'activités économiques communale type 1A - "Auf dem Rank"
- ECO-e2 zone d'activités économiques communale type 2
- ECO-r zone d'activités économiques régionale

**Zones de sports et de loisirs**

- REC-1 zone de sports et de loisirs - activités de plein air
- REC-2 zone de sports et de loisirs - sports
- REC-3 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires
- REC-3.1 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires occasionnel et logement de service, activités du secteur HORECA
- REC-4 zone de sports et de loisirs - Hosiengen
- REC-5 zone de sports et de loisirs - Parc

**Zones spéciales**

- SPEC-ga zone spéciale "garage et station-service"
- SPEC-sap zone spéciale "sapinière"
- SPEC-ca zone spéciale "coopérative agricole"
- SPEC-ss zone spéciale "économie sociale et solidaire"
- SPEC-cc zone spéciale "activités et commerce"

**Zones de jardins familiaux**

- JAR zone de jardins familiaux

### Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination de la ou des zones		max.		min.	
COS	CUS	CUS	max.	CUS	min.
CSS	DL	DL	max.	DL	min.

### ZONE VERTE

- AGR Zones agricoles
- FOR Zones forestières \*
- PARC Zones de parc public
- VERD Zones de verdure

**Remarque importante:**  
\* Les zones forestières sont indiquées sur la base de l'ORS 2007 actualisée sur la base de l'orthophoto 2013 (OP13), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'ouest des zones d'agglomération est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

### ZONES SUPERPOSÉES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zones d'aménagement différencié
- Zones délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (délimitation à titre indicatif)
- Zones des "servitudes urbanisation"

N	servitude "urbanisation - milieu naturel"	Na	servitude "urbanisation - Nature 2000"
E	servitude "urbanisation - eau"	SE	servitude "urbanisation - Stationnement"
P	servitude "urbanisation - paysage"	CV	servitude "urbanisation - couverte verte"

### Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)

- couloir pour projets routiers
- couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

### Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

secteur protégé de type "environnement construit"

- constructions à conserver | petit patrimoine à conserver - à titre indicatif
- garçons d'une construction existante à préserver - à titre indicatif

### Zone de risques naturels prévisibles

zone de risques déboulement ou de glissement de terrain

### Zones d'extraction

### ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES à l'aménagement du territoire

- Grands ensembles paysagers "Houe-Sive - Kischp" (C04) & "Vallée de l'Or" (S04) (art 102 2002)
- Couloirs vertes "C06 - Hosiengen-Sif & C07 - Hosieng D&P" (art 102 2002)
- Zone d'activités économiques régionale existante "Hosiengen" (MAT 02 2001)
- Couloirs et zones superposés Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosiengen (E421/N7) & "Securisation de la N7 entre la gare de Fribourg et la gare "Wepshaus" (MAT 02 2001)
- Projets Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosiengen (E421/N7) & "Securisation de la N7 entre la gare de Fribourg et la gare "Wepshaus" (MAT 02 2001)

### à la protection de la nature et des ressources naturelles

zones Natura 2000  
zones protégées d'intérêt national et régional

- NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09 2015)
- NATURA 2000 "Vallée de l'Or de Chaux à Wiltzweiler Pfaff"
- NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09 2015)
- NATURA 2000 "Vallée de la Sen, de la Velle, de la Chaux et de Lullbach"
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09 2015)
- NATURA 2000 "Vallée de l'Or et affluents de Lulle à Darboug"
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09 2015)
- NATURA 2000 "Région Hosieng" (Zone de protection spéciale, NBS des habitats ou services écosystémiques de la Commission européenne - Direction générale Environnement - à titre indicatif)
- Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04 2018)
- RI 01 "Masse"
- Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04 2018)
- RI 13 "Vallée de l'Or et affluents"

### à la protection des sites et monuments nationaux

### aux réserves d'infrastructures de transport national

### à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS)

- HQ 10
- HQ 100
- HQ externe

### Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

**Biotoques, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17e et/ou 20 de la loi du 18 juillet 2018**

- Art. 17 habitat - habitats espèces protégées
- Art. 17/20 habitat - habitats espèces protégées
- Art. 17 biotope - éléments superficiels protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
- Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés

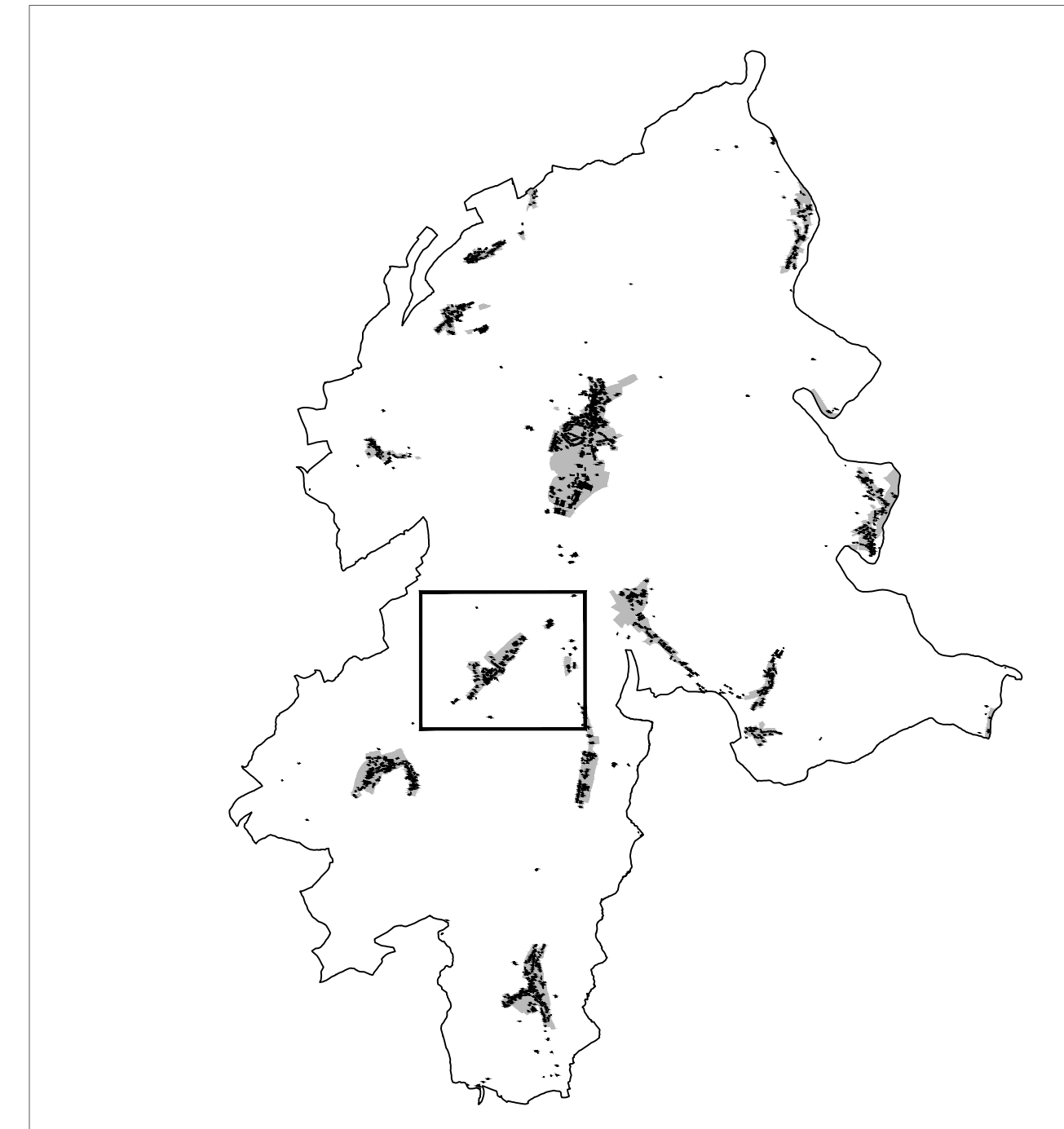
### Informations complémentaires concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

**Biotoques, habitats ou habitats d'espèces définis en fonction des art. 17 et 21 de la loi du 18 juillet 2018**

- Art. 17 habitat - habitats espèces protégées
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés

### Lignes électriques

à haute tension - Source: BD-LTC 2007



Ref. n°: 74C/022/2017

Approbation du Ministre de l'Intérieur	26.11.2018
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	23.07.2018

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
BD-LTC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
ORS 2007 - MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**Concept Conseil Communication**  
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CCS & C.I.  
3,366, de l'Albanie  
L-1124 Luxembourg  
Tel.: (+352) 26 68 41 29  
Fax: (+352) 26 68 41 27  
Mail: info@ccs.lu

Motif d'ouvrage	Administration communale de Parc Hosiengen		
Projet	Plan d'Aménagement Général		
Site	Version coordonnée - Localité de Holzthum		

Modifications ponctuelles	Revisé	Approbation du Ministre de l'Intérieur	Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures
1. Wohlhausen-Dick, "Parc" Plans Directeurs Sectoriels	74C/027/2021	21.04.2022	28.02.2022
2. Holzthum, "Auf dem Rank"	74C/029/2022	21.02.2023	23.01.2023

Echelle:	1 / 2.500	Plan n°:	1208_VC2_pag_HT
Index:	B	Date:	15.03.2022
Élaboré:	N. Mace	Contrôle:	C. Rabe
		Vale:	U. Truffner